

## La démocratie directe : le régime athénien

**Consignes : Justifiez** en un texte argumenté l'expression suivante : "La démocratie athénienne : une démocratie directe et limitée" à l'aide du corpus documentaire.

**Pour vous aider**, voici quelques questions pour orienter votre réflexion :

**Questions** (coup de pouce):

- Quelles sont les conditions pour être citoyen à Athènes ?
- Dressez un schéma des réformes de Clisthène. Pourquoi permettent-elle une cohésion sociale à Athènes ?
- Quels arguments Thésée emploie-t-il pour défendre le régime démocratique athénien ?
- Quelles institutions sont présentes à Athènes. Quels pouvoirs ? De quelle façon les citoyens peuvent-ils y participer ?
- Quelles limites nous apprennent ces documents sur le fonctionnement de la démocratie athénienne ?

Une fois votre paragraphe réalisé, positionnez-vous sur cette **échelle d'auto-évaluation** :

<b>Débutant.e</b>	<b>Apprenti.e</b>	<b>Confirmé.e</b>	<b>Expert.e</b>
Je parviens difficilement à dégager quelques idées	Je parviens à dégager quelques idées mais ai des difficultés pour les organiser	Je parviens à dégager quelques idées et à les organiser	Mon paragraphe est structuré, les idées sont organisées, j'appuie mon argumentation sur les documents et des connaissances personnelles.

### Document 1. La liberté en démocratie

Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté. Voilà ce que l'on a coutume de dire, sous prétexte que c'est dans ce seul régime que l'on a la liberté en partage. On dit que c'est le but de toute démocratie. Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant.

Un signe de la liberté est de conduire sa propre vie comme on l'entend. C'est là, dit-on, l'oeuvre de la liberté, s'il est vrai que le propre de l'esclave est de ne pas vivre selon sa volonté. Voilà donc la seconde règle de la démocratie, d'où est venue l'idée de n'être gouverné, au mieux, par personne, ou sinon de ne l'être que chacun à son tour.

Aristote, *Politique*, IV<sup>ème</sup> siècle avant notre ère

## Document 2. Tesson d'ostracisme



Photographie : Laëtitia Léraut, musée de l'acropole, Athènes

## Document 3. Une démocratie contrôlée

« L'état actuel du gouvernement est le suivant. Prennent part au gouvernement ceux qui sont nés de parents ayant tous deux le droit de cité. Les jeunes gens sont inscrits au nombre des démotes à l'âge de dix-huit ans. Au moment de l'inscription, les démotes, après serment, décident par un vote: premièrement, s'ils ont l'âge exigé par la loi - en cas de décision contraire, ils retournent parmi les enfants; deuxièmement, s'ils sont de condition libre et de naissance légitime. Celui que les démotes repoussent par leur vote, comme n'étant pas de condition libre, peut faire appel au tribunal ; le dème de son côté élit cinq de ses membres pour soutenir l'accusation. Si le tribunal décide qu'en effet il n'a pas le droit de se faire inscrire, la cité le fait vendre, si, au contraire il gagne son procès, les démotes sont tenus de l'inscrire. 2 Cela fait, le Conseil soumet les inscrits à un examen, et s'il décide que l'un d'eux n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans, il met à l'amende les démotes qui l'ont inscrit. »

Aristote, *Constitution d'Athènes*, XLII, 1-2

## Document 4. Les réformes de Clisthène

<https://youtu.be/hfIV3LgmSQ4>



## Document 5 : Vertus et vices de la constitution athénienne

" THÉSÉE :

Notre cité n'est pas au pouvoir d'un seul homme: elle est libre. Son peuple la gouverne: tour à tour, les citoyens reçoivent le pouvoir, pour un an. Elle n'accorde aucun privilège à la fortune. Le pauvre et le riche y ont des droits égaux.

LE HÉRAUT THÉBAIN :




La cité dont je viens est gouvernée par un seul homme, et non par la foule. Personne ne la flatte ou ne l'exalte par son éloquence, personne ne la tourne ou la retourne selon son seul intérêt particulier [...] D'ailleurs comment le peuple, qui n'est pas capable de raisonnements droits, pourrait-il mener une cité sur le droit chemin? Un pauvre paysan, même instruit, en raison de son travail, ne peut consacrer son attention aux affaires publiques.

THÉSÉE :

[...] Pour une cité, rien n'est pire qu'un tyran. Sous la tyrannie, les lois ne sont pas les mêmes pour tous [...] l'égalité n'existe plus. Au contraire, sous le règne des lois écrites, pauvres et riches ont les mêmes droits. Le faible peut répondre à l'insulte du fort, et le petit, s'il a le droit pour lui, peut l'emporter sur le grand. La liberté, elle est dans ces paroles: "Qui veut donner à l'assemblée un sage avis pour le bien de la cité ?". Qui veut parler se met en avant, qui n'a rien à dire se tait. Peut-on imaginer plus belle égalité entre les citoyens? »

Euripide , Les Supplantes ; vers 404 et suivants ( date : environ 422 av. J.C.)

## Document 6. Les institutions athéniennes.

TYPE DE POUVOIR	INSTITUTION	CONDITIONS D'ACCÈS ET DROITS	FONCTION DÉMOCRATIQUE
POUVOIR LEGISLATIF ET DÉLIBÉRATIF 	<b>Ecclésia</b> (tous les citoyens) 	• Citoyens de plus de 18 ans ▶ perception du <i>misthos</i>	• Discute et vote les lois, la guerre et l'ostracisme 
	<b>Boulé</b> (500 bouleutes) 	• Citoyens de plus de 30 ans, tirés au sort par l'Ecclésia ▶ perception du <i>misthos</i>	• Propose les décrets • Rédige les lois votés à l'Ecclésia 
POUVOIR JUDICIAIRE 	<b>Héliée</b> (6 000 héliastes) 	• Candidats de plus de 30 ans, tirés au sort par l'Ecclésia ▶ perception du <i>misthos</i>	• Juge les magistrats • Juge la légalité des lois 
POUVOIR DE COMMANDEMENT 	<b>Magistrature</b> (700 dont les archontes et les stratèges) 	• Tirage au sort par l'Ecclésia (10 magistrats par fonction). Les stratèges sont élus	• Exécute les décisions de l'Ecclésia • Gère les affaires extérieures, religieuses et économiques 

source : le livre scolaire